

La production agricole en 2025

Une agriculture martiniquaise entre stabilité et défis structurels

En 2025, la production agricole enregistre une augmentation plus ou moins modérée selon les filières par rapport à 2024 (figure 1). La production de fruits, légumes et tubercules progresse, ainsi que celle des grandes cultures (banane et canne). La production animale reste stable par rapport à 2024. L'année 2025 a été marquée par deux épisodes climatiques contrastés ouvrant droit à indemnisation : des excédents de pluies entre janvier et février, puis une forte sécheresse de juin à septembre.

Un climat imprévisible affectant les conditions de production

L'année 2025 se caractérise par une forte variabilité des conditions hydrométéorologiques. Des épisodes de fortes pluies, observés sur l'ensemble du territoire entre janvier et février, ont perturbé les productions agricoles et occasionné d'importantes pertes de récoltes.

À partir du deuxième trimestre, les conditions hydriques se sont progressivement dégradées, conduisant à un épisode de sécheresse marqué entre juin et septembre. Cette succession de situations contrastées, partiellement atypique au regard des cycles saisonniers habituels, a accru l'imprévisibilité des conditions de production pour les exploitants agricoles.

La production de banane poursuit sa reprise en 2025

Après avoir connu une forte baisse en 2023, la production commercialisée de banane continue de se redresser avec une hausse de 3,4 % par rapport à 2024 (figure 2). Malgré la cercosporiose noire (provoquée par des champignons microscopiques), la production de banane semble redynamisée.

Figure 1 - Évolution des productions agricoles entre 2023 et 2025 (en tonnes, tonnes équivalent carcasse-TEC)

Type de productions	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025 (en%)
Production commercialisée de bananes (en tonnes)	134 690	137 075	141 711	3,4%
Cannes broyées (en tonnes)	208 630	206 431	214 874	4,1%
Sucreries	32 792	26 935	30 328	12,6%
Distilleries	175 838	179 496	184 546	2,8%
Fruits, Légumes et Tubercules	19 325	18 544	19 445	4,9%
Production animale (TEC)	3 920	3 604	3 611	0,2%
dont Volailles	1 970	1 925	1 999	3,8%
dont Porcins	1 226	991	965	-2,6%
dont Bovins	685	652	612	-6,1%

Sources : DAAF (SAA) / organisations professionnelles fruits et légumes / CTCs / Abattoirs

La part de la production destinée au marché local diminue légèrement, passant de 2,7 % en 2024 à 2,5 % en 2025. Dans le même temps, les exportations poursuivent leur progression (+3,6 %).

Sur l'année 2025, la moyenne du prix import des bananes antillaises à Dunkerque s'établit à 0,89 euro par kilogramme, après 0,86 euro en 2024 (figure 3). Ce niveau domine la rémunération moyenne des producteurs de bananes antillaises sur le marché local et à l'exportation.

Figure 2- Évolution de la production de bananes sur 10 ans (en tonnes)

Années	Exportations	Marché local	Production commercialisée
2015	196 404	2 845	199 249
2016	177 238	2 689	179 927
2017	119 044	3 258	122 302
2018	137 305	3 377	140 682
2019	150 901	3 461	154 362
2020	129 202	3 004	132 206
2021	140 338	3 054	143 392
2022	145 883	3 262	149 145
2023	131 085	3 605	134 690
2024	133 363	3 712	137 075
2025	138 107	3 604	141 711
Évolution 2024/2025 (en%)	3,6%	-2,9%	3,4%

Source : DAAF- Banamart

Des volumes de canne exceptionnellement élevés, contrastés par une qualité de récolte en déclin

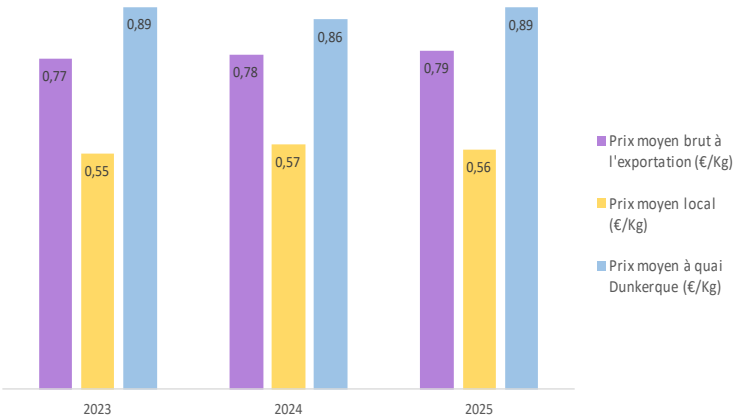
L'année 2025 enregistre un des plus hauts volumes de canne à sucre commercialisée depuis dix ans, soit 214 874 tonnes récoltées (figure 4a). Le volume de cannes destinées aux distilleries s'élève à 184 546 tonnes (soit 86 % de la production), tandis que celui destiné à la sucrerie du Galion est de 30 328 tonnes (soit 14% de la production).

Figure 4a - Évolution des tonnages de cannes commercialisées et teneur en saccharose sur dix ans

Années	Sucrerie	Distilleries	Canes commercialisées (Ensemble)	Richesse en saccharose en %
2015	46 605	160 902	207 507	12,5%
2016	49 081	176 870	225 951	10,6%
2017	39 123	169 126	208 249	10,7%
2018	31 756	174 640	206 396	9,9%
2019	23 100	137 513	160 613	13,3%
2020	38 708	167 946	206 654	12,1%
2021	37 213	172 769	209 982	11,2%
2022	28 760	160 481	189 241	12,2%
2023	32 792	175 838	208 630	12,1%
2024	26 935	179 496	206 431	10,1%
2025	30 328	184 546	214 874	9,2%

Source : CTCs.

Figure 3 - Évolution du prix moyen de la banane entre 2023 et 2025



Sources : DAAF- Banamart-FAM/RNM.

Cette évolution s'explique en partie par l'augmentation des surfaces cultivées. Des parcelles auparavant dédiées à la banane ont été réorientées vers la production de canne soutenue par les dispositifs d'aide. Ainsi la superficie déclarée atteint 4 148 hectares en 2025, contre 4 013 hectares en 2024. La filière reste par ailleurs confrontée à un problème d'enherbement des parcelles, conséquence de l'arrêt de l'utilisation de l'Asulox.

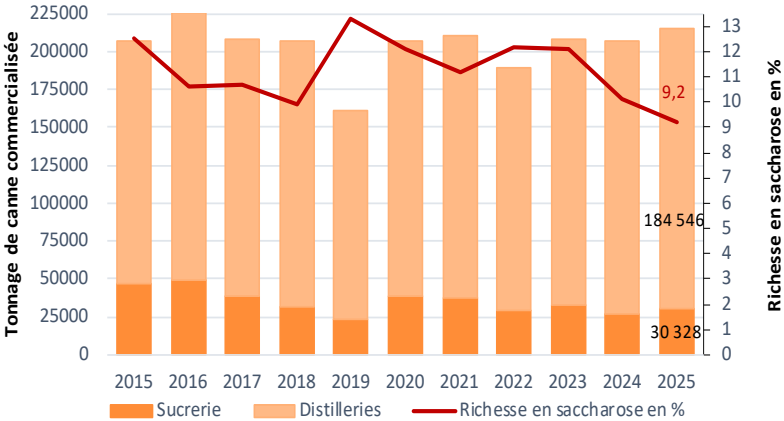
En outre, le rendement de la richesse moyenne en saccharose des récoltes a nettement diminué, atteignant

un niveau historiquement bas, à 9,2 %, soit son niveau le plus faible depuis dix ans (figure 4b), pour une moyenne de 11,3 sur la période 2015-2025

La baisse du taux de saccharose moyen se traduit par une chute du volume de sucre produit, qui s'établit à 262 tonnes, soit environ deux cinquièmes du niveau de 2024 (661 tonnes) et un cinquième de celui de 2023 (1304 tonnes).

Parallèlement, le volume d'hectolitres d'alcool pur (hap) produit en 2025 progresse pour atteindre les 94 584 hap (91 604 hap en 2024).

Figure 4b - Évolution des tonnages de cannes commercialisées et teneur en saccharose sur dix ans



Source : CTCs.

Figure 5 - Évolution de la commercialisation de fruits, légumes et tubercules par les organisations de producteurs (en tonnes)

Produits	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025 (en %)
Fruits	1 959	1 992	1 958	-1,7%
Légumes	13 276	13 648	14 268	4,5%
Tubercules	4 090	2 904	3 219	10,9%
Total	19 325	18 544	19 445	4,9%

Source : DAAF / organisations professionnelles fruits et légumes.

La production de tubercules se caractérise par un net redressement

Dans l'ensemble, la production de fruits, légumes et tubercules progresse de 4,9 % (figure 5). Cette augmentation est de 4,5 % pour les légumes.

Les tubercules affichent un redressement plus marqué de 10,9 %. Ces derniers amorcent un rattrapage de leur niveau de 2023 après une forte baisse due aux conditions climatiques de sécheresse, puis de pluie, observées en 2024.

Par ailleurs, les productions fruitières et maraîchères demeurent confrontées à des pressions phytosanitaires récurrentes selon le Bilan de Santé du Végétal (FREDON).

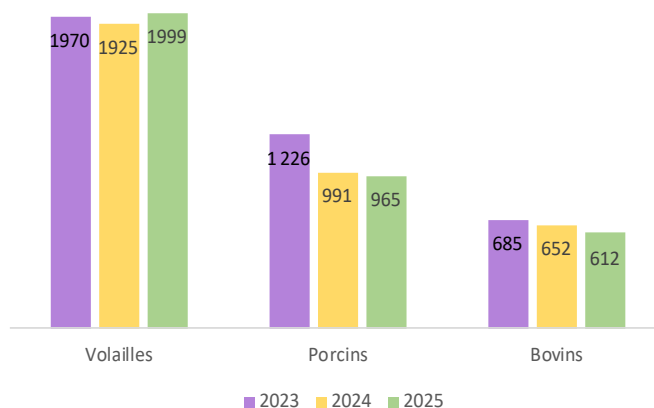
Les cultures maraîchères ont été touchées par plusieurs maladies et ravageurs, notamment des viroses et des épisodes de flétrissement bactérien, qui ont notamment contribué à la légère contraction de la production fruitière (-1,7 %).

Une production animale stable, portée par la dynamique de la volaille

La production animale locale se maintient en 2025 à un niveau proche de celui de 2024 (figure 1). Les productions de porcins et de bovins ont diminué respectivement de 2,6 % et 6,1 %, tandis que la production de volaille a augmenté de 3,8 % (figures 1 et 6).

En parallèle, les importations de viande augmentent en 2025, quelle que soit la filière animale.

Figure 6 - Évolution des productions animales entre 2023 et 2025 (en TEC)



Sources : DAAF – Abattoir BôKail – SAGR – Régie de l'abattoir.

Les volumes importés progressent de 10,3 % pour les bovins, de 11,7 % pour les porcins et de 5,4 % pour la volaille (figure 7). Cette évolution traduit le maintien d'une forte dépendance aux approvisionnements extérieurs.

Des indemnisations face à l'ampleur des pertes agricoles

En 2025, les épisodes de fortes pluies de janvier-février, et la sécheresse qui a suivi, ont donné lieu à des indemnisations au titre des calamités agricoles.

206 exploitants ont bénéficié du Fonds de Secours pour les Outre-Mer (FSOM), mobilisé conformément à la circulaire du 11 juillet 2012 relative à l'indemnisation des calamités agricoles dans les départements et collectivités d'outre-mer, pour les pertes liées aux pluies, et 114 pour celles liées à la sécheresse. Les montants sont respectivement de 1,47 million d'euros et 0,57 million d'euros (figure 8).

En 2025, les pertes de récoltes retenues pour l'instruction des dossiers sont estimées à 10,6 millions d'euros pour les pluies et à 3,7 millions d'euros pour la sécheresse.

Figure 7 - Évolution des importations de viande (en tonnes)

Produits	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025 (en %)
Bovins	3 493	3 802	4 194	10,3%
Porcins	3 159	3 202	3 577	11,7%
Volailles	10 021	10 153	10 700	5,4%
Total	17 581	18 139	19 442	7,2%

Source : Douanes.

Cette estimation demeure toutefois partielle, certaines demandes ayant été exclues en raison du plafonnement annuel des aides.

Par ailleurs, d'autres dispositifs de soutien, notamment la « mesure 23- catastrophes naturelles » du Programme de développement rural, mise en œuvre par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) au titre des pertes de fonds, peuvent également avoir contribué à la compensation des dommages.

Figure 8 - Indemnisations au titre des calamités agricoles (en euros)

Années	Calamités	Bénéficiaires	Montants (€)	Pertes (€)
2025	Pluie	206	1 466 147	10 600 000
2025	Sécheresse	114	571 120	3 700 000
2024	Sécheresse	283	1 909 114	13 700 000

Source : DAAF

MÉTHODOLOGIE

La nomenclature utilisée pour la filière végétale est celle de la SAA, où les melons et pastèques sont comptabilisés dans les légumes.

Les données relatives à la canne et à la banane sont recueillies auprès du Service Agriculture et Forêt de la DAAF qui instruit les demandes d'aides relatives à ces filières.

Les chiffres concernant la canne sont en général connus dès le mois de juin de l'année en cours, la production de bananes se poursuivant jusqu'à la fin de l'année.

Les données de commercialisation des autres fruits et légumes sont fournies en général à la mi-février N+1, et peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs.

Pour les productions et importations animales (volailles (dont abats), porcins, bovins, ovins, caprins et lapins), le SISEP recueille les données des différents abattoirs et des douanes (produits frais et congelés).

Les données relatives aux indemnisations au titre des calamités agricoles sont fournies par le service Agriculture et Forêt de la DAAF. Les chiffres relatifs à la calamité « sécheresse 2025 » sont provisoires, la période de recours étant ouverte jusqu'en septembre 2026.

L'ensemble de ces données sert par ailleurs à renseigner la SAA qui comporte une édition dite « provisoire » au début d'année et une édition dite « définitive » au second semestre. Par conséquent certaines données sont susceptibles d'évoluer par la suite.

SIGLES

CTCS : Centre Technique de la Canne et du Sucre
DAAF : Direction de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt
FAM : FranceAgriMer
RNM : Réseau des Nouvelles des Marchés
SAA : Statistiques Agricoles Annuelles
SISEP : Service de l'Information Statistique, Économique et Prospective

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service de l'Information Statistique, Economique
et Prospective
Jardin Desclieux - BP 642
97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication : Guillaume Chenut
Rédacteur en chef : Cynthia Haral
Rédacteur : Chloé Dumeige
Composition : Chloé Dumeige
Comité de lecture : Céline Bruot, Thibaud Berthomieu
Dépot légal : À parution
ISSN : 3002-207X
© Agreste 2026